

2013/5811 - Révision du Plan Local d'Urbanisme tenant lieu de programme local de l'Habitat de la Communauté urbaine de Lyon - Organisation du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (Direction de l'Aménagement Urbain) (BMO du 16/09/2013, p. 1972)

Rapporteur : M. LEVEQUE Louis

M. LEVEQUE Louis, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, en l'absence de Gilles Buna, il me revient d'ouvrir ce débat relatif aux orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H).

Deux éléments majeurs ont conduit à la mise en révision du PLH en vigueur :

- tout d'abord, la loi d'engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle II) du 1^{er} juillet 2010 ;
- et le schéma de cohérence territorial (le SCOT) de l'agglomération lyonnaise adopté le 16 décembre 2010.

Le nouveau PLU-H devra intégrer les obligations de la loi et être cohérent avec le SCOT.

Une procédure de révision générale organisée autour de 4 grandes étapes sur 6 ans (2011-2016).

Après une année de préparation en 2011, la prescription de la révision générale a été délibérée par le Conseil de Communauté d'avril 2012, définissant à la fois les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation. Une deuxième étape de la procédure est engagée depuis le débat sur ce PADD au Conseil de Communauté de juin dernier et qui se poursuit avec les débats dans les Conseils d'arrondissement et ce soir, dans notre Conseil, comme dans chacune des Communes du Grand Lyon.

A l'issue de la phase de concertation et d'élaboration du projet, le Conseil de Communauté devra délibérer au cours du second semestre 2015 pour tirer le bilan de la concertation préalable et arrêter le projet.

Enfin, débutera une phase de consultation des personnes publiques associées (Etat, Région, Département, SEPAL, SYTRAL et les trois Chambres consulaires) ainsi que les Communes, puis de mise en enquête publique afin que le Conseil de Communauté puisse approuver par délibération le projet fin 2016.

Notre débat de ce soir porte donc sur le projet d'aménagement de notre agglomération pour les quinze prochaines années. Le PADD conditionne les règles en matière d'urbanisme et de logement transcrites dans le règlement du futur PLU-H. Donc, c'est un débat sans vote puisque les orientations générales du PADD ne deviendront définitives qu'à l'issue de l'arrêté de projet, je rappelle au second semestre 2015.

Dans le cadre de la mise en révision générale du PLU-H nous avons souhaité, avec Gérard Claisse et Gilles Buna, engager une démarche de concertation au-delà des obligations réglementaires, une démarche qui s'est engagée sur le premier semestre 2012 avec un cycle de formation à destination des membres des conseils de quartier et des comités d'intérêt locaux, « les Ateliers d'urbanisme ». Dans le prolongement de cette démarche nous avons proposé aux Maires d'arrondissement, avec l'appui des services des Mairies d'arrondissement et de la Direction de l'Aménagement urbain (je les remercie de leur engagement), un accompagnement technique pour l'organisation de deux ateliers. Donc, à l'exception de la Mairie du 4^e arrondissement qui avait déjà engagé son propre processus de concertation, toutes les Mairies d'arrondissement se sont engagées dans cette démarche.

Le premier atelier, co-animé par les Adjointes de la Mairie centrale (Gilles Buna, Gérard Claisse ou moi-même) avec des élus de l'arrondissement, a eu vocation à présenter les grandes orientations politiques sur le projet d'engagement et de développement durable à l'échelle de l'arrondissement, puis à engager la réflexion avec les acteurs locaux autour de supports cartographiques.

Le deuxième atelier, animé par les élus d'arrondissement, a permis de recenser les interrogations, observations et propositions des participants et de les aider à formaliser des contributions à joindre aux registres réglementaires de la concertation préalable à la révision générale du PLU-H. Ainsi, ce sont 15 ateliers qui ont été organisés sur le premier semestre 2013 et une quarantaine de séances de travail à l'initiative des Mairies d'arrondissement.

Le dispositif de concertation a vocation à se poursuivre jusqu'à l'arrêt de projet, c'est-à-dire au deuxième semestre 2015. Voici les premiers éléments qui ressortent de ces premiers temps de concertation :

L'objectif de production de logements pour une intensification de la Ville a été bien compris par les participants, dès lors qu'il est corrélé à des objectifs visant à améliorer le cadre de vie (équipements de proximité, végétation) et à prendre en compte finement les spécificités paysagères et patrimoniales des quartiers, l'exemple de Montchat, j'y reviendrai. Dans le 5^e arrondissement, il a cependant été souligné à plusieurs reprises que la faible desserte en transports en commun du plateau était peu compatible avec une densification.

Des logements adaptés aux familles et aux personnes âgées, des immeubles intergénérationnels, le développement de l'habitat coopératif, la mutualisation de locaux au sein de bâtiment d'habitation, des logements abordables pour tous les publics ..., telles sont les attentes qui sont revenues de façon récurrente au fil des ateliers.

Les participants se sont amplement saisis de l'orientation concernant le maintien et le renforcement des activités économiques en ville pour rapprocher emplois, services, logements. Ils s'inquiètent néanmoins des nuisances qui peuvent être liées à la présence de certaines activités (bruit, odeur, stationnement). Ils s'interrogent également sur l'impact de nouveaux modes de consommation (e-commerce, drive), sur l'animation des centres de quartier.

Sur le thème d'une agglomération plus durable, les propositions ont été nombreuses concernant les liaisons vertes entre les parcs, la réhabilitation énergétique des bâtiments, l'introduction de plus de nature en ville sur les toitures, les façades, les jardins partagés, et la lutte contre les îlots de chaleur urbains. Beaucoup ont regretté que le PLU-H n'intègre pas le Plan de Déplacements urbains.

Les orientations générale du PADD intègrent ces préoccupations et ambitionnent une transition vers un autre monde de développement :

- au travers du respect des lois Grenelle qui soulignent l'importance des enjeux climatiques, énergétiques et de préservation des ressources et de la biodiversité, ainsi que les enjeux de santé publique,

- au travers du respect des lois relatives à l'habitat, et notamment de la loi Duflot de janvier 2013 qui rappelle la nécessité de poursuivre la production de logement social et d'améliorer sa répartition territoriale,

- au travers de la mise en application du projet porté par le SCOT de l'agglomération lyonnaise, et notamment la vision d'une métropole multipolaire autour de trois choix politiques : celui du développement économique et résidentiel, celui de la solidarité sociale et territoriale, celui de l'environnement,

- au travers de la territorialisation des politiques publiques et notamment celles relatives au Plan Climat Energie territorial, au Schéma d'accueil des entreprises et à ses

déclinaisons, au Plan de Déplacement urbain qui devra faire l'objet d'une révision concomitante, au Plan Bruit.

Pour l'ensemble de ces raisons le PLU-H se donne de nouvelles ambitions, à savoir : réussir la fusion PLU et PLH, réussir l'articulation PLU-H et PDU, renouveler la réflexion sur l'organisation et les formes urbaines pour répondre à l'acuité des enjeux environnementaux, répondre aux nouveaux besoins du développement économique.

Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable de notre agglomération se regroupent autour de quatre défis : le défi métropolitain, le défi économique, le défi de la solidarité et le défi environnemental. Quatre défis dont le chef de voûte est la réduction des inégalités territoriales, ainsi que vous l'aviez formulé Monsieur le Maire à l'occasion du débat au Grand Lyon.

1- Le défi métropolitain : il s'agit ici d'affirmer le rôle de locomotive du Grand Lyon dans le système multipolaire métropolitain. Ce défi rassemble l'ensemble des éléments qui concourent à la dynamique métropolitaine. L'enjeu pour le bassin de vie centre est celui de conforter ses atouts pour faire rayonner l'agglomération au niveau international :

- en favorisant l'offre tertiaire au travers des grands projets : c'est le projet du hub Part-Dieu et d'une offre multipolaire sur Confluence, Gerland, Carré de Soie, Vaise, Grandclément ;

- en consolidant les pôles de compétitivité mis en réseau avec les sites universitaires, l'objectif étant de développer des synergies entre le monde de l'université et celui des entreprises, par exemple sur le Biopole de Gerland, sur le site Lyon Santé Est ;

- en renforçant les pôles universitaires par le développement des deux campus Charles Mérieux et Lyon Tech la Doua ;

- en préservant la qualité du cadre de vie : réintroduire la nature en ville et ainsi lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur, mettre en valeur les cours d'eau ;

- en valorisant les quartiers qui participent au rayonnement patrimonial et culturel de l'agglomération (Saint-Just, Fourvière, la Croix-Rousse, la rive gauche, les gratte-ciels) ;

- en poursuivant l'amélioration de l'accessibilité en transports en commun : optimisation de l'offre transports en commun, développement de parcs relais, restructuration des pôles multimodaux (Perrache, Part-Dieu) en lien avec les projets urbains en cours et à venir.

2- Le défi économique vient de rappeler le levier essentiel que constitue le développement économique pour l'agglomération en termes de production de richesse et d'emplois offerts aux grands lyonnais. Le socle économique de l'agglomération lyonnaise, de par sa variété et son importance, offre les capacités à l'agglomération de s'adapter et rebondir face aux aléas conjoncturels.

L'enjeu pour le bassin de vie centre, c'est de devenir le cœur d'une agglomération économiquement attractive au rang européen et national tout en garantissant une offre équilibrée et complète de services, d'activités, à destination des habitants :

- en renouvelant et en diversifiant les sites d'activité économique, cela passe par un principe d'économie d'espace, de densification, de régénération des sites économiques existants. Cela doit se traduire par le maintien et le développement des activités économiques en ville intégrant la logistique urbaine, le dernier kilomètre, grâce à une offre foncière et immobilière diversifiées et abordables ;

- en encourageant la construction d'opérations mixtes associant logements, commerces et locaux d'activités à l'image de réalisation au Confluent, notamment sur l'îlot K ;

- en renforçant et en rééquilibrant les centralités commerciales du quartier pour que chacun puisse disposer au plus près de chez lui des commerces nécessaires à sa vie quotidienne. En premier lieu, il s'agit de maintenir et de renforcer la diversité commerciale dans les centralités de quartier à la Croix-Rousse, Monplaisir, sur la rive gauche par exemple, de renforcer l'offre de proximité des pôles d'échange (Gorge de Loup), de créer de nouvelles polarités commerciales dans les secteurs accueillant un fort développement urbain, comme à Gerland.

3- Le défi de la solidarité : il s'agit ici de développer une agglomération accueillante, solidaire et équilibrée pour répondre aux besoins en logements de tous ses habitants.

L'enjeu pour le bassin de vie centre, c'est de construire plus, en veillant à une répartition équilibrée des différents types de logement dans tous les quartiers, d'offrir des logements diversifiés, à des prix abordables pour permettre à chacun de trouver un logement adapté à ses besoins et à ses moyens, de réhabiliter le parc ancien dégradé et de favoriser la réhabilitation thermique du parc existant :

- en garantissant une répartition équilibrée de l'effort de construction : chaque quartier devra participer à l'accueil de nouvelles constructions, en particulier de logements sociaux, tout en tentant compte de leur situation,

- en poursuivant une dynamique de construction de qualité, en particulier le long des axes majeurs de transports en commun existants et à venir. La recherche de densité s'appuiera sur les qualités existantes des quartiers en respectant toutes leur diversité et leur identité. Je renvoie au débat que nous avons eu tout à l'heure sur Montchat,

- en poursuivant les projets territoriaux et de renouvellement urbain sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville avec un objectif d'amélioration de la vie des habitants, de développement de ces quartiers, de valorisation de leur image, de rééquilibrage de la ville et de l'agglomération,

- en favorisant la réhabilitation du parc existant en priorité de la partie la plus dégradée, tout en encourageant la réhabilitation énergétique à l'exemple de l'éco-rénovation de Sainte-Blandine.

- en assurant une offre de logement adaptée aux besoins de la population à des conditions de prix abordables, en poursuivant l'effort de production de logements sociaux familiaux, mais aussi d'habitat spécifique pour les jeunes, les étudiants, les seniors.

4- Le défi environnemental : il s'inscrit en résonance avec l'acuité des enjeux environnementaux et de santé de notre société. Urgence climatique, transition énergétique, amélioration de la qualité de l'air, préservation des ressources, des milieux naturels et de la biodiversité constituent des impératifs du projet de territoire. A la suite du SCOT et du Plan Climat du Grand Lyon, le PLU-H doit favoriser un développement du territoire économe en foncier, en énergie et en ressources.

L'enjeu pour le bassin de vie centre, c'est de poursuivre le développement dans les quartiers déjà bien desservis en transports collectifs et conjuguer intensité urbaine et qualité de vie, tout en enrichissant le réseau d'espaces publics et en redonnant à l'eau et au végétal leur place au sein des quartiers.

- en offrant plus de place aux piétons et aux deux roues, en favorisant le développement des modes doux et en limitant les déplacements automobiles ;

- en donnant aux habitants un accès équitable aux espaces de nature, pour que chacun ait un espace vert au plus près de chez lui, accessible à pied ;

- en développant la place du végétal dans la ville, pour préserver les zones de fraîcheur et réduire le niveau de pollution par le traitement des cœurs d'îlots paysagers

visibles depuis les rues, et des îlots de nature existant mieux protégés ; en végétalisant et jardinant des espaces de limites entre domaine public et domaine privé, par la participation des riverains à la gestion des espaces ;

En mettant en place des continuités écologiques, pour favoriser les déplacements de la faune sauvage, selon un principe de maillage écologique, en particulier le long des grands linéaires d'infrastructure, le long des berges.

Voilà, Monsieur le Maire, chers Collègues, la présentation des orientations de ce projet d'aménagement et de développement durable.

Mme BOUZERDA Fouziya : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, la révision générale du Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat progresse, et c'est tant mieux. Les orientations générales du PADD vont guider la rédaction des divers règlements d'urbanisme qui s'appliqueront à notre territoire. Il est difficile de ne pas être d'accord avec les grandes intentions développées, tant elles sont générales et consensuelles.

Mais ces orientations générales doivent être dans la continuité du SCOT 2030 qui a été adopté en 2010, comme vous l'avez rappelé, Monsieur Lévêque.

J'attire néanmoins votre attention sur de nombreuses zones délaissées dans notre Ville et notamment aux confins des 3^e, 5^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements, qui méritent toutes un renforcement de centralités secondaires, notamment fondées sur les transports en commun. Des tissus urbains pour le moins hétéroclites et peu équipés en services méritent une action volontaire, volontariste, qui suppose que l'on en finisse dans le futur PLU, avec un zonage et un règlement qui se contente de paraphraser l'existant, comme c'est trop souvent le cas dans le PLU existant.

Après les opérations de renouvellement urbain seulement centrées sur les anciennes ZUP, il faudra élargir cette structuration volontaire dans les secteurs de la ville qui souffrent encore de sous-équipement en commerces ou d'accès aux transports publics.

Dans ce sens, un fonctionnement de la métropole qui s'appuierait sur des arrondissements qui auraient les mêmes compétences et le même poids que les communes alentour, me semble être la meilleure formule.

L'esprit du SCOT 2030 qui encourage des « bassins de vie intermédiaires » doit donc se décliner également à l'intérieur de nos arrondissements.

En même temps, il faut relativiser le poids des grandes infrastructures sur le développement urbain : de ce point de vue, la concentration des efforts d'aménagement sur quelques pôles me semble illusoire. L'impact automatique des infrastructures de transports est un mythe politique, les relations entre territoire et transport sont complexes et d'autres moyens doivent aussi être déployés pour parvenir à l'attractivité souhaitée et à l'amélioration du cadre de vie.

Au chapitre de la revitalisation des quartiers anciens, qui figure parmi les « défis » proposés, je préconise que l'on sorte de la pure communication et que des objectifs sérieux soient enfin poursuivis. Je donnerai comme exemples les quartiers Mazagran et Moncey-Voltaire, pour lesquels la montagne de bonnes intentions n'aura accouché que de deux petites souris sur l'étendue des deux derniers mandats.

Dans le détail de la formulation des grands objectifs de cette révision du PLU-H, je note quelques évolutions qui, j'espère, sont liées aux diverses concertations, depuis les débats communautaires du 16 avril 2012 et du 24 juin dernier.

Le défi n° 3 concerne quant à lui les solidarités et s'est considérablement rétréci, dans un effort de synthèse qui laisse malheureusement de côté quelques objectifs intéressants : je pense à l'équitable répartition des logements sociaux entre les communes de la métropole, à la réponse à la diversité des besoins, incluant l'hébergement d'urgence de populations

spécifiques (le Pont Kitchener est là pour nous le rappeler). Disparition aussi de l'objectif d'organisation de la gouvernance locale de la politique de l'habitat, qui certes n'est pas du ressort du PLU-H, mais qui devra rester une préoccupation urgente.

Parmi les nouveautés, je note avec satisfaction l'arrivée parmi les défis économiques de l'objectif d'identifier des sites, pour développer des activités logistiques, ou celui de renforcer et d'équilibrer les centralités commerciales de quartier. Par contre, la disparition de l'objectif pour une plus grande densité, qualité et intégration environnementale des sites d'accueil économiques est regrettable, tant les gaspillages de territoire marquent notre agglomération, contrairement à bien des métropoles européennes.

J'espère donc que ces points importants seront pris en compte pour donner tout son sens et tout son poids à une réelle concertation.

Je vous remercie.

M. DAVID Jean-Jacques, Maire du 6^e arrondissement : Mesdames, Messieurs, chers Collègues, M. Lévêque nous parlait ici d'îlot de fraîcheur, mais ce n'est pas encore le cas dans cette enceinte. Je pense qu'un jour on arrivera à obtenir peut-être une petite climatisation, je l'espère !

Vous nous proposez, mes chers Collègues, de débattre sur les orientations générales du PADD, pièce maîtresse du PLU-H, dont la mise en révision a été lancée en 2012 et l'approbation prévue pour 2016.

Ce PADD énumère les objectifs que l'on ne peut, me semble-t-il, qu'approuver. Bien évidemment, le rendez-vous essentiel sera la présentation du PLU-H lui-même, c'est-à-dire la traduction concrète et réglementaire de tous les objectifs généraux.

A ce stade, plusieurs enjeux nous paraissent essentiels à prendre en compte :

L'habitat et le logement : l'envolée des prix de l'immobilier a pour conséquence de repousser les foyers de la classe moyenne hors de l'agglomération. Celle-ci n'exercerait plus qu'une fonction d'accueil pour les familles. Pour cela, il faut développer une offre diversifiée de logements. Il faut aussi veiller à ne pas aggraver la charge foncière, avec notamment une densité mesurée. Cette question de la densité est à discuter avec les habitants. Un travail doit être fait avec eux à toutes les étapes. Ce n'est pas tant la concentration d'habitants qui pose problème, mais l'uniformité, le « mono » architectural. Car les promoteurs qui construisent ne sont pas ceux qui y vivent et gèrent les quartiers.

La production de logements devra aussi viser à adapter l'offre à la perte de mobilité des personnes vieillissantes ou handicapées. La prise en compte du vieillissement dans les documents d'urbanisme est un point capital sur lequel nous voulons insister. La révision du PLU peut être une opportunité pour traiter cet enjeu essentiel pour l'avenir et dépasser une vision trop sectorielle du vieillissement.

Un récent rapport suggérait de prévoir dans ces documents d'urbanisme des zones adaptées au vieillissement et un quota de 20 % de logements adaptés et des formules d'hébergement intermédiaire entre le domicile et l'EHPAD. C'est une piste à explorer. Il est possible de s'appuyer aussi sur le travail de l'Agence d'Urbanisme ou celui de Grand Lyon Habitat dans le 8^e arrondissement. Ce dernier montrait que peu de secteurs sont favorables à ces personnes, et d'autres, l'importance des commerces de proximité, des transports en commun accessibles et des espaces verts.

- La mixité fonctionnelle : le mode de production de la Ville doit évoluer vers l'intensification urbaine, comme cela est dit dans le Grenelle, comme dans le SCOT. Les emplois et le logement doivent s'inscrire dans des espaces communs.

Mais, limiter l'étalement urbain, construire la ville sur la ville et atteindre les objectifs du SCOT et du Grenelle, doit aller de paire avec une attention portée aux espaces de

proximité (jardins, places...), contribuant à l'animation des quartiers et en lien avec les autres objectifs qualitatifs (nature en ville, identité patrimoniale, usages publics...). Ce point souligne aussi l'importance d'une ville de proximité, faite de quartiers autonomes, écologiques, confortables, valorisant le foncier et offrant une gamme de commerces, équipements et services. Le quartier est le lieu propice au maintien du lien social.

- La mise en valeur du patrimoine : dans tous nos quartiers, nous avons des patrimoines bâtis de qualité, qu'il nous faut protéger, et c'est à partir de ce patrimoine bâti que nous créerons la ville de l'avenir. Il faut mieux identifier et préserver le patrimoine bâti et naturel de ces quartiers.

- L'environnement : bien sûr, nous nous réjouissons de la prise en compte du développement durable à travers l'urbanisation, qui doit consommer moins d'espace, et tout cela devrait nous permettre une réduction des gaz à effet de serre et de mieux préserver les continuités écologiques et donc la biodiversité.

- La mobilité : elle est au centre de toutes les problématiques qu'elles soient urbanistiques, environnementales, économiques ou sociales. C'est aussi une préoccupation essentielle dans les réunions de concertation.

L'urbanisation doit se faire en cohérence avec le transport, c'est très important, en urbanisant en priorité ces secteurs desservis par les transports en commun, en rapprochant l'habitat de l'activité économique, en densifiant la ville. Le prochain PDU dont la mise en révision a été annoncée par le SYTRAL, devra porter des objectifs ambitieux pour les déplacements en transports en commun.

Nous souhaitons que le PLU-H dessine la ville par des projets d'aménagement prenant en compte les différents enjeux, habitat, déplacement, mixité fonctionnelle, de manière intégrée et non plus juxtaposée.

C'est donc un chantier considérable qui doit inciter à repenser le modèle urbain, à inventer une nouvelle manière de concevoir l'urbanisme. L'urbanisme né d'hier n'est pas celui d'aujourd'hui, et celui d'aujourd'hui n'est pas celui de demain.

C'est un urbanisme intégré, négocié, participatif où les différentes politiques d'urbanisme, d'environnement, de transport, de logement, se conjuguent et entrent en action avec les préoccupations de santé, de qualité de vie, de culture, d'emplois, d'attractivité, et où l'adhésion des populations est recherchée. Un urbanisme qui rompt avec des méthodes de décision parfois autoritaires et solidaires. Il est en perpétuel mouvement, il doit tenir compte des grandes évolutions sociologiques, mais aussi des nouvelles technologies.

Ce PLU-H est l'outil avec lequel nous ferons la ville de demain. A nouvel outil, nouvelles méthodes. Je vous remercie.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce PLU-H et les quatre grands défis qui nous sont proposés pour sa révision générale sont finalement une base partagée par tous.

D'abord la construction d'une métropole. Nous n'échapperons pas à ce défi si le législateur va à son terme. Nous en connaissons à peu près la configuration et cela modifiera profondément, bien sûr, les questions qui concernent à la fois notre gouvernance et l'exercice de nos missions.

Ensuite, nous souhaitons tous une métropole dynamique économiquement et qui permette la création d'emplois pour les Lyonnaises et les Lyonnais, mais une métropole qui prenne en compte l'humain pour offrir un cadre de vie respectueux de l'environnement. Ça s'appelle le développement durable.

Si ces objectifs sont partagés, les chemins pour arriver à ces objectifs vont sans doute être différents. Et la campagne qui s'ouvrira ou qui s'est déjà ouverte sera l'occasion de

pouvoir donner la vision que les uns et les autres ont de ce chemin qui doit nous conduire vers les voies du dynamisme, de la solidarité et d'une ville respectueuse de son environnement.

Alors, un certain nombre de grandes questions seront abordées. La première sera celle de la densification urbaine ou de l'intensité urbaine comme le dit Gilles Buna, qui n'a pas pu participer à cette séance, la densification de la ville parce que la population française augmente et qu'il va falloir accueillir de plus en plus de personnes.

La construction de logements est, de ce point de vue là, un enjeu majeur. Cette tension sur le logement liée à la fois à un contexte économique, à un contexte politique que votre Gouvernement ne facilite pas et les prochaines mesures législatives seront sans doute le révélateur d'un ralentissement de la construction de logements, dont cet ensemble de données sera bien sûr un enjeu majeur.

Comment construire une ville équilibrée qui permette d'accueillir plus de monde tout en préservant la qualité de vie. Lyon a bien sûr, de ce point de vue là, un positionnement et une qualité de vie que nous devons maintenir devant la densification attendue.

Deuxième grande question qui se posera à tous. C'est celle des déplacements. La place de la voiture, la place des transports en commun, la place des modes doux, la marche à pieds. Comment réduit-on la dimension transports par l'aménagement du territoire en ayant des quartiers mixtes qui associent à la fois logements, commerces, bureaux, activité économique ? Sur cette question des déplacements, là aussi, nous aurons des sujets de discussion.

J'ai noté, Monsieur le Maire, que finalement cette ligne de métro Saint-Paul – Part-Dieu qui, j'en suis sûr fera un peu débat, serait malgré tout un élément structurant et que si l'on veut dans la ville dense offrir une véritable alternative à la voiture, il faudra un jour se lancer dans ce projet.

Ensuite, il y aura la question des grands équilibres : grands équilibres entre la nature et la ville, grands équilibres entre l'humain et l'urbain, et grands équilibres entre les projets et les cœurs de quartiers. La question des services de proximité sera aussi, bien sûr, un des chemins qui devra être au service de ces quatre grands défis.

Finalement, il est vrai que pour construire le Lyon de demain, il va falloir, au-delà de cette vision, faire des propositions. Et si ce PLU-H est bien sûr l'outil juridique sur lequel nous devons nous appuyer, et M. Philip le disait tout à l'heure, il s'imposera ensuite aux élus, mais il n'est pas interdit d'en anticiper le contenu, ce sera tout l'enjeu de cette révision du PLU-H, mais également tout l'enjeu de la période qui s'ouvre devant nous. Comment construire une nouvelle étape de la vie à Lyon et où chaque Lyonnais, finalement, aspire à quelque chose de simple et d'extrêmement compliqué : avoir un emploi, avoir un logement, pouvoir accéder à des services, pouvoir se déplacer, et bénéficier d'un cadre d'activités et de loisirs, tels sont les enjeux des documents de planification urbaine. C'est un travail qui doit se réaliser avec de nombreux acteurs et je suis convaincu que la période qui s'ouvre nous permettra d'alimenter ce sujet. Je vous remercie.

Mme PANASSIER Catherine : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous souhaitons souligner la mobilisation autour de cet outil précieux de planification qu'est le PLU, désormais et judicieusement également PLU-H, qui permet de dire quelle ville, quelle métropole nous souhaitons pour demain.

Les travaux du Grand Lyon, de la Ville, de l'Agence d'urbanisme, les nombreux débats politiques, comme les différentes initiatives citoyennes et ateliers d'information et de concertation ont permis de mesurer les possibles et de poser des questionnements sur les quatre grands enjeux retenus pour bâtir une métropole attractive et dynamique, solidaire et agréable à vivre.

Nous sommes persuadés que c'est dans une mise en œuvre équilibrée de ces quatre politiques, dans un égal respect de ces quatre orientations, qui pour aller vite, conjuguent l'humain et l'urbain, que se tient le gage d'un développement harmonieux de notre ville. Ce sera pour nous la condition de réussite de l'ambition portée par ce PLU-H.

Il trouvera des applications particulières dans chaque territoire. Si l'on prend le troisième arrondissement, par exemple, on voit bien que le PLU-H ne se traduira pas de la même façon dans le quartier ancien et dense Saxe Moncey Préfecture, que dans le quartier résidentiel de Montchat dont Thierry Philip a parlé précisément précédemment, ou encore dans celui de la Part Dieu où l'on envisage d'accueillir plus de 2.000 logements supplémentaires.

Et c'est bien ce qui va être passionnant de penser maintenant : comment chaque territoire va contribuer à sa manière, en fonction de ce qu'il est, à la mise en œuvre de ces quatre grands objectifs stratégiques pour la ville de demain, comment dans le respect de chaque territoire particulier, s'envisage la ville attractive et dynamique, solidaire et agréable à vivre que nous souhaitons pour tous.

L'articulation entre cet enjeu global et le respect de la singularité des quartiers sera pour nous un deuxième marqueur de réussite du projet.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous devons apporter ce soir l'avis de la Ville de Lyon sur le PLU-H, qui est à la fois stratégique et réglementaire, et intègre désormais le volet Habitat.

Il y a un certain consensus sur les grandes orientations autour desquelles le débat a déjà eu lieu au Grand Lyon :

Développement résidentiel et économique, plus de 150 000 logements neufs d'ici 2030, en combinant meilleur équilibre social et géographique, solidarité, renforcement des équipements structurants et des réseaux des trames vertes, préservation et respect de l'environnement. Je n'y reviendrai pas, cela a déjà été abordé et vient d'être exposé par Louis Lévêque. Nous partageons ses orientations.

Monsieur Havard, il ne suffit pas de poser des questions, il faut aussi apporter des réponses !

Je voudrais souligner qu'on ne part pas de rien avec le travail déjà réalisé depuis 2001 et les chantiers déjà engagés ou préparés pour les prochains mandats. Le socle est déjà solide.

Et nous sommes sans doute à un tournant pour l'avenir de notre ville et de l'agglomération. Jusqu'à maintenant, on a bien tenu le rythme aussi bien pour les logements que les équipements publics : écoles, crèches, structures sportives et culturelles, universités...

Pour continuer sur cet élan, nous devons renforcer nos outils et nos moyens sous peine de buter sur une crise de croissance.

Alors, le PLU-H peut et va contribuer à garder le bon rythme. Mais nous devons, pour y arriver, être très attentifs aux difficultés émergeant de la crise économique et sociale, avec des inégalités encore trop fortes, et à la mise en œuvre concrète des objectifs du PLU-H au-delà des déclarations théoriques et générales.

A Lyon, cela signifie qu'il faudra aller encore plus loin dans l'implication de tous les arrondissements, pas seulement en discours mais en actes, au développement du logement social au-delà des progrès importants réalisés depuis 2001. Il faudra respecter la loi SRU sur le prochain mandat, à savoir 20 % de logements sociaux d'ici 2020, 25 % en 2025 et il faudra bien arriver aux 30 % sur les opérations d'urbanisme.

Cela nécessitera de renforcer tous les moyens et outils de maîtrise du foncier en même temps que la mobilisation du diffus, avec sans doute un renforcement du travail et des

discussions avec les promoteurs et tous les professionnels du secteur pour atteindre ces objectifs.

Cela demandera aussi pour atteindre à la fois les objectifs sociaux et écologiques avec le Plan Climat Energie de travailler sur les logements existants. Et, c'est un grand plan de rénovation écologique qui sera nécessaire dans l'habitat ancien, combiné avec une maîtrise des loyers.

Et, quand on réalise l'ampleur des investissements publics et privés qui devront être au rendez-vous pour atteindre ces objectifs, non seulement il faudra mobiliser tous les outils réglementaires et financiers actuels mais il faudra en inventer d'autres comme la mobilisation des plus values créées par les nouveaux équipements publics, les réseaux de transport en commun et de communication.

Un mot sur l'articulation nouvelle entre Communes et Métropole à partir de 2015 comme nouvelle donne institutionnelle de la mise en œuvre des objectifs du PLU-H.

Ce sera une opportunité nouvelle, avec de potentiels gains en efficacité et en cohérence, une occasion à ne pas gâcher pour peu que nous sachions collectivement bien prendre en compte le rôle irremplaçable des Communes, par exemple comme acteur de la politique de logement et de la ville.

Dans notre cas, cela exigera en plus de bien penser dans le processus de la métropole la place des arrondissements au cœur des enjeux de proximité, de lien social, de démocratie participative incontournable pour la réussite du PLU-H. Cela manque sans doute encore dans le processus de la métropole et pourrait enrichir la réflexion dans la phase finale du processus d'adoption.

Pour finir, je voudrais souligner le travail réalisé par les services et les élu/es en charge de ce dossier et les en remercier. Certains arrondissements comme le 4^e, le 7^e ou le 8^e se sont distingués par l'ampleur de la concertation avec les habitants, jamais réalisée jusqu'à maintenant. Ils ont montré ce qu'il était possible de faire en ce domaine en espérant qu'il sera possible demain de faire aussi bien sur tous les arrondissements.

En effet, la participation et la mobilisation de tous les habitants et donc le renforcement des pratiques démocratiques seront indispensables pour concrétiser les objectifs du PLU-H, que notre Groupe approuve, pour l'avenir de Lyon et de l'agglomération.

M. TETE Etienne : La capacité à définir par la planification les orientations du développement urbain est certainement, à côté du vote du budget, l'élément essentiel du cadre de vie de nos concitoyens.

En France, plus de 80 % de la population vit dans les grandes aires urbaines. C'est à la fois un constat et un regret. La finalité de l'organisation spatiale des sociétés contemporaines ne doit pas ressembler à un aveu d'impuissance, ou à une somme de mauvaises décisions.

Le monde agricole s'effondre. Les petites villes se vident dans les villes moyennes, les villes moyennes dans les grosses, et les grosses dans la capitale. En Rhône-Alpes, Saint-Etienne s'est vidé dans Lyon et la capitale des gaules dans la capitale de la France.

L'excès de liaison rapide notamment autoroutière, à bas prix, est pour partie responsable de ce démenagement du territoire. Cela fait longtemps que le rapport de Dominique Dron a mis en évidence ce phénomène. Cependant, aujourd'hui les coûts cachés d'hier apparaissent au grand jour. Les territoires urbains contribuent pour plus de deux tiers à la consommation mondiale d'énergie et pour plus de 70 % aux émissions globales de gaz carbonique.

Le combat pour un développement durable est un effort qui commence par la ville. Le monde change. Des pays aux populations nombreuses reprennent à leur compte le mode de développement occidental.

Nous en connaissons tous les limites. Si chaque personne consomme autant d'énergie et de matières premières, si chaque citoyen rejette autant de déchets qu'un américain, il faudrait 3 à 4 planètes pour satisfaire les besoins de tous.

Les priorités de croissance de Lyon et du Grand Lyon reposent beaucoup trop sur un modèle ancien. Pour mémoire, Francisque Collomb, ancien Maire de Lyon publiait, il y a vingt-cinq ans « Lyon 2010, un projet d'agglomération pour une métropole européenne ». Il appréciait Lyon à l'aune de Londres, Munich, Barcelone...

Nous entendons encore ici, le même discours qui compare la cité des gones à Londres, Munich et Barcelone, qui cherche dans les différents classements et les agences de notation, un gage de compétences.

Il faut d'abord déplorer que le législateur trop prompt à utiliser son stylo pour ajouter des lois, au lieu d'utiliser son ciseau pour en retirer, n'a pas fait son travail de simplification : le plan local d'urbanisme, le projet d'aménagement et de développement durable, le programme local de l'habitat, le plan de déplacements urbain, le SCOT... et j'en passe.

Un seul document, plus clair, plus pragmatique, plus utilisable, plus compréhensible, serait une assurance d'une meilleure appropriation par les citoyens. Combien il est ridicule de prévoir l'évolution d'un quartier sans prévoir en même temps les moyens de transports collectifs qui dépendent d'un autre texte et d'une autre structure ? Combien il est vain de produire des documents de planification qui ne sont pas opposables et qui restent dans les tiroirs, réduits à des communications politiques ?

Un grand débat, avec les concitoyens sur une période suffisamment resserrée pour susciter l'intérêt, sans craindre le référendum pour trancher des objectifs et des projets, voilà une nouvelle forme de gouvernance.

Pour aller vers quels buts :

- Une ville plus économe, des espaces naturels et agricoles des matières premières et de l'énergie. Les expressions changent, il est classique aujourd'hui de retenir celle de la « ville post-carbone ». L'objectif reste le même. Lutter contre la péri urbanisation et la perte des terrains agricoles. La réponse n'est pourtant pas dans les tours toujours plus hautes, un équilibre doit être trouvé.

Il peut être établi scientifiquement pour garantir les meilleurs ratios entre la consommation d'énergie des immeubles et la consommation des territoires. Il serait situé autour de huit étages. Le développement économique doit être recentré vers les nouveaux produits du développement durable et vers une logique de production moins consommatrice d'énergie.

- Une ville solidaire. La priorité est que chacun, quel que soit sa fortune, son âge ou son handicap ait un logement décent. Cela impose de repenser la ville pour éviter l'inflation immobilière des centres villes qui renvoient les classes les plus populaires en périphérie, des classes qui devront payer une contribution toujours plus lourde aux déplacements urbains. Cela fait longtemps que, par ses travaux, M. Orfeuil en a apporté la démonstration.

- Une ville équitable : l'équité ne repose pas seulement sur une politique fiscale dont il importe aujourd'hui d'en réformer les bases non pour prélever plus mais pour prélever mieux en apportant les moyens à tous de faire un bon choix en termes d'écologie.

Elle repose sur une adéquate répartition des projets urbains et sur une répartition légitime des charges de la protection de l'environnement. Il n'y a pas ceux qui doivent s'enrichir parce que l'on rend abusivement leurs terrains constructibles, et d'autres qui paient le prix fort à la protection des « crapauds calamites ».

- Une ville impartiale : c'est la logique qui découle du précepte précédent. Aujourd'hui, grâce aux nouvelles technologies qui nous permettent de regarder de haut le développement des cités, toutes les photos aériennes sur plusieurs années sont disponibles, il est simple d'observer les incohérences des choix urbanistiques, il est encore plus aisé de connaître les noms des bénéficiaires, il est encore plus commode de déduire que la logique de développement urbain repose sur d'autres considérations que le développement équitable des villes.

La ville de demain sera écologique « ou ne sera pas », c'est-à-dire économe, solidaire, équitable et impartiale.

Mme RIVOIRE Françoise, Adjointe : Dans le cadre de la procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat, nous avons l'opportunité de débattre des orientations générales du projet d'aménagement et développement durable de notre agglomération et de notre ville.

Cette révision s'inscrit bien évidemment dans le travail déjà mené sur ces dernières années dont l'objectif est de créer une ville des limites, une ville multipolaire permettant à la fois de contenir l'étalement urbain et de préserver la nature en ville avec ses coulées vertes existantes ou à aménager.

Cet objectif est en partie atteint puisque la population du Grand Lyon a augmenté de 100 000 habitants en 10 ans, dont 35 000 sur Lyon, et l'extension urbaine s'est limitée à 17 %. Ce qui permet d'entrevoir sereinement le prochain PLU. Pour repère, le SCOT prévoit 150 000 nouveaux habitants dans 20 ans à l'échelle du SCOT.

Dans le même temps, la nature a pu se redévelopper à Lyon avec 50 hectares d'espaces verts publics supplémentaires en 10 ans, pour ne citer que les opérations les plus importantes : le parc Blandan, les Berges du Rhône, les Rives de Saône... Une nature qui représente, tout conjugué (espaces verts privés et fleuves), 38 % de la surface de Lyon. Ce développement de la nature en ville a permis de remettre la voiture à sa place : Lyon est une des rares villes en France où la part modale de l'auto est inférieure à 50 %.

Nous reconstruisons la ville sur elle-même : Confluence, Gerland avec notamment la ZAC du Bon Lait, le quartier de l'Industrie, etc. avec de beaux projets comme Confluence, labélisée par le WWF et la Duchère qui vient d'être labélisée éco-quartier. Effectivement, nous ne prenons pas l'étalement urbain comme le préconise le précédent intervenant.

Au vu du bilan de la concertation qui a été menée dans les arrondissements : 15 ateliers ont été organisés au 1^{er} semestre 2013 et certains arrondissements ont pris l'initiative d'organiser, en parallèle, d'autres temps de travail ou d'échanges. Il semble y avoir un consensus large autour des objectifs du prochain PADD que nous a présenté tout à l'heure Louis Lévêque :

- l'objectif de production de logements pour une intensification de la ville corrélé à des objectifs qualitatifs visant à améliorer le cadre de vie ;

- l'objectif de maintien et de renforcement des activités économiques en ville pour rapprocher emploi, service et logements ;

- l'objectif d'une agglomération durable : nature en ville (toits végétalisés, jardins partagés, lien entre les parcs, réhabilitation énergétique des bâtiments, lutte contre les îlots de chaleur urbains).

Nous devons continuer ensemble à développer l'humain et l'urbain et Lyon Ecologie sera partenaire de ces défis métropolitains, économiques, solidaires et environnementaux.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, notre Groupe soutient globalement ces premières orientations du projet d'aménagement et de développement durable.

Si nous nous retrouvons dans les 4 grands défis pour assurer la transition vers un autre mode de développement, je voudrais formuler quelques observations :

Tout d'abord, pour apprécier très positivement l'effort de la Ville, des élus de la Mairie centrale et des élus d'arrondissement, des services, pour la qualité de la concertation conduite avec les Conseils de quartiers et les CIL. Concertation qui va être mise entre parenthèse compte-tenu du contexte électoral, mais qui devra se poursuivre après les élections municipales pour que tout ce qui aura pu s'exprimer, y compris nos débats actuels, les propositions trouvent leur place dans l'arrêté de ce projet qui sera délibéré dans le 2^e semestre 2015.

Ensuite, sur les orientations, les choix fondateurs du SCOT, avec lequel notre PLU-H doit être en cohérence, sont le développement de l'attractivité économique et résidentielle, le choix de faire de l'environnement un moteur de développement et le choix de la solidarité sociale et spatiale. Dans les premières orientations du PADD, le choix de la solidarité spatiale est peu ou pas traité.

Ainsi, le contrat urbain de cohésion sociale ou le futur contrat de ville n'est pas mentionné comme politique publique structurante pour le PLU-H, au même titre que le Plan Climat Energie Territorial ou le Schéma d'accueil des entreprises ou le PDU...

Or, dans le contexte difficile que nous connaissons, les enjeux de cohésion sociale et territoriale constituent des enjeux majeurs dans notre agglomération. Les données statistiques de l'ONZUS ou, plus localement, les outils d'observation territoriale, montrent la persistance des écarts de situation de vie des habitants de nos quartiers populaires avec les autres quartiers de nos villes et de notre agglomération.

La Duchère vient d'être un des 13 quartiers labellisés éco-quartiers par le Ministère du logement et de l'égalité des territoires. Nous pouvons légitimement souligner les avancées et les acquis de la politique de la ville dans notre agglomération, tant par sa capacité à inscrire des quartiers dans une dynamique de développement urbain, social et économique, que par ses réussites dans la mise en œuvre de mode d'accompagnement ou de gestion adaptés aux conditions de chaque quartier.

Pour autant, cette politique reste encore trop souvent marginalisée, à côté des autres politiques publiques locales, insuffisamment articulées avec les grands dispositifs d'action publique tels que le PLU-H.

Dans le cadre de la concertation nationale sur la politique de la ville, engagée par le Ministre François Lamy, le Vice président du Grand Lyon, Maurice Charrier s'est engagé dans le réseau des villes centres et agglomérations de Rhône-Alpes pour porter une contribution forte et faire de nombreuses propositions visant à donner une autre ambition à la politique de la ville et en renforcer son articulation avec les outils de planification urbaine.

L'idée a ainsi été défendue que les PADD intègrent plus fortement les enjeux de réduction des inégalités territoriales et constituent le socle des projets de territoire sur lequel sera adossé le nouveau contrat avec l'Etat et les différents partenaires institutionnels.

Cette ambition, que vous situez comme la clef de voute du PADD, me semble insuffisamment prise en compte dans les 4 défis portés par le projet de PADD soumis à notre débat de ce jour.

Le défi de la solidarité évoque essentiellement les enjeux et les objectifs en matière d'habitat, certes fondamentaux pour un développement équilibré de notre agglomération, mais insuffisamment relié à l'enjeu de réduction des inégalités territoriales et aux problématiques spécifiques de nos quartiers populaires.

Le défi économique, s'il décline bien les leviers pour conforter la dynamique de développement de notre agglomération, ne traite pas de la diversification nécessaire des fonctions urbaines de nos quartiers populaires, ni des enjeux de développement d'activités économiques permettant d'apporter des réponses aux problématiques d'insertion, de formation et d'emploi qui frappent très durement les habitants de ces quartiers.

Le défi environnemental ne répond pas aux inégalités territoriales constatées pour beaucoup de nos quartiers en termes de mobilité des habitants, de cadre de vie, de santé publique et d'espérance de vie ou encore de précarité énergétique.

Le défi métropolitain, s'il formalise bien les secteurs à enjeux pour de grands projets urbains et économiques stratégiques, met insuffisamment en avant les potentiels offerts par nos quartiers populaires pour contribuer au rayonnement et à l'attractivité de notre agglomération.

Car nous ne devons pas considérer ces quartiers uniquement comme des « problèmes à résoudre » mais aussi comme des opportunités de déploiement de projets de territoire ambitieux et innovants, qui contribuent à un développement solidaire de nos villes et en ne laissant pas une part importante de la population sur le bord de la route, renforce l'agglomération dans une démarche de développement durable.

Aussi, notre Groupe souhaiterait que les 4 défis du PADD déclinent mieux pour chacun d'eux l'objectif de réduction des inégalités territoriales, ce qui marquerait une avancée importante et une innovation pour notre agglomération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, quelques mots simplement sur un débat que nous avons déjà eu de manière extrêmement approfondie à la Communauté urbaine de Lyon qui marque notre débat ce soir.

D'abord, je constate avec une certaine joie que de tels débats se passent dans la recherche des idées, dans l'apport de chacune et de chacun, dans un débat qui est un débat serein.

Pour suivre au Sénat à propos de la Métropole, tout ce qui concerne l'élaboration des PLU-H dans d'autres agglomérations, je sais que ce sont des sujets extrêmement contradictoires où les territoires se replient les uns sur les autres et où personne ne souhaite véritablement avoir une pensée globale. Je ne cite personne mais je crois que vous en avez des exemples sous les yeux tous les jours dans d'autres grandes agglomérations françaises.

Quels sont les 4 défis que nous avons retenus ?

Premièrement, le défi métropolitain. Le défi métropolitain parce que c'est à la fois un constat et en même temps, c'est une obligation, que d'autres auraient pu qualifier d'ardent. D'abord un constat : de plus en plus, les habitants s'organisent de manière métropolitaine autour de l'agglomération lyonnaise et autour d'un certain nombre d'autres axes. Je m'inscris totalement en faux dans ce qui a été dit, par exemple, sur le fait que l'agglomération lyonnaise pourrait, d'une certaine manière, vampiriser un certain nombre de territoires, comme Saint-Etienne qui a été nommé. Non, le problème de Saint-Etienne, il suffit d'en discuter avec les élus locaux pour le constater, ce n'est pas la vampirisation en direction de l'agglomération lyonnaise, c'est qu'un certain nombre d'habitants quittent Saint-Etienne pour aller s'installer dans la plaine du Forez, et c'est là que se trouve pour eux le principal défi. Justement, une manière de le relever pour Saint-Etienne est de se tourner vers Lyon et de faire en sorte

qu'entre Saint-Etienne et la vallée du Gier et Givors, nous puissions redynamiser un territoire. C'est ce que nous faisons avec le Pôle métropolitain.

Pour voir si effectivement les territoires autour de Lyon sont vampirisés, il existe une étude de l'agence d'urbanisme qui a été montrée dans une des dernières réunions du Pôle métropolitain. On voit comment au contraire cela suscite un certain nombre de dynamismes.

Deuxième défi, il est économique. Un certain nombre de gens passent cela par pertes et profits, nous nous y tenons un peu. Nous y tenons pour une raison, c'est celle de l'emploi et moi, pour avoir à un moment donné de ma vie géré un territoire, le 9^e arrondissement, dont toutes les entreprises étaient parties, je sais ce que veut dire la désindustrialisation. Il n'y a que ceux qui ont la chance de vivre dans un territoire économiquement prospère qui peuvent effectivement balayer tout cela d'un revers de main. Nous, les pôles de compétitivité, on y tient, on y tient à la Région, on y tient dans l'agglomération, on veut effectivement que demain il puisse y avoir encore un certain nombre d'emplois.

Troisième défi, sur la solidarité, la grande différence qui existe entre l'agglomération lyonnaise et un certain nombre d'autres agglomérations, et en particulier jusqu'à la récente loi qu'on est en train de débattre, c'est d'avoir organisé la solidarité des territoires. Vous trouvez sans doute -j'ai bien entendu l'intervention de Nicole Gay- que cette solidarité n'est pas encore assez accentuée. Bien sûr, il reste des choses à faire mais mes chers Collègues, si vous voyiez la différence qui existe entre l'agglomération lyonnaise qui développe des politiques globales sur l'ensemble de l'agglomération, qui ramène en centre ville un certain nombre de logements sociaux qui fait que dans les quartiers périphériques, dans les communes périphériques, ceux qu'on traitait naguère de banlieue, et qui ramène à des opérations, par des opérations de rénovation urbaine, un certain nombre de couches moyennes. Et si vous comparez cela par exemple à une intercommunalité comme Clichy Montfermeil, toute petite perdue au milieu de nulle part, confrontée à des intercommunalités qui, elles, sont les intercommunalités où il n'y a que de la richesse, de la puissance, avec à côté la pire misère, vous diriez que dans l'agglomération lyonnaise on est quand même pas mal avancés.

Pour le quatrième défi environnemental, on peut toujours faire mieux que ce que l'on fait, mais je rappelle quand même le premier défi que chacun aujourd'hui voit bien : celui de la mobilité.

Sur la mobilité, excusez-moi, en l'espace de deux mandats nous avons fait 2 milliards d'euros d'investissement. Pour donner une petite échelle à celles et ceux qui ne voient toujours pas bien la comparaison et pour qui les chiffres sont un peu abstraits -2 milliards d'euros- je signale que tous nos investissements dans les crèches, les écoles, les gymnases, les bibliothèques et dans la Ville de Lyon au cours de ces deux mandats-là, cela a été 1,2 milliard. Donc c'est une priorité extraordinaire donnée aux transports en commun, aux autres formes de mobilité, par exemple aux déplacements doux avec la création de Vélo'v, avec le développement des pistes cyclables dont on a doublé le nombre de kilomètres de pistes en l'espace de dix ans, passant de quelque chose comme 320 à 570.

Nous sommes en train sur toute la ville intelligente, tout à l'heure on parlait par exemple de Bluely dans cette conception de la ville intelligente, de développer effectivement pas dans les mots mais dans les faits, la ville post-carbone. Je lisais ce matin un constat sur la qualité de l'air à Lyon où il était dit que malgré les autoroutes qui traversent Lyon et qu'on essaye d'écarter, la qualité de l'air de notre ville ces dernières années avait évolué de manière favorable parce que nous avons toutes ces politiques, parce qu'avec les industriels nous développons le Plan Climat. Aujourd'hui, vous verriez en l'espace de dix à quinze années que la réduction par exemple d'émissions de gaz à effet de serre de la part des industriels a été

totalelement considerable. Mme Rivoire parlait tout à l'heure, j'ai bien aimé son mot, de la ville des limites. C'est effectivement la ville des limites pour le développement urbain, mais c'est la ville sans limites pour la réintroduction de la nature au cœur de Lyon. Mes chers amis, ce sera un des axes forts du prochain PLU.

Tout à l'heure on disait qu'on a réalisé un certain nombre de grands parcs : les berges du Rhône, les rives de Saône, Sergent Blandan, etc, mais ce que l'on voit moins c'est qu'on est en train de relier tout cela, c'est-à-dire qu'aujourd'hui avec ce que nous faisons par exemple sur Garibaldi, vous viendrez du grand parc de l'Anneau bleu, de Miribel-Jonage, vous arriverez au parc de la Tête d'Or, puis vous aurez la continuité de Garibaldi comme une coulée verte, vous irez jusqu'à Sergent Blandan.

Je pense qu'un jour -et ça c'est la vision de moyen terme- nous passerons sous les voûtes de manière à pouvoir, sous la ligne de chemin de fer, relier avec le quartier de Gerland. Or sur Gerland aujourd'hui, nous sommes en train de faire un certain nombre de coulées vertes qui seront dans ce prolongement-là, vous irez avec l'allée de Fontenay, avec l'allée de Gerland que nous allons faire jusqu'au parc de Gerland pour qui nous sommes en train de penser un nouveau pont qui permettra d'aller jusqu'aux bords de l'Yzeron, et des bords de l'Yzeron nous irons jusqu'au grand parc de l'Ouest lyonnais. Vous voyez, c'est comme cela qu'on construit la ville, avec une vision, avec une imagination, pas simplement avec le petit bout de la lorgnette : essayer à la fois de penser en grand et puis, en même temps, de penser le détail de chaque quartier, c'est cela qui fait l'alchimie de l'urbanisme à Lyon.

(Communication actée.)

(Adopté)